

- **Compte tenu des besoins exprimés, de l'évolutivité attendue et du mode d'exploitation du système en différents points, le phasage du déploiement pourrait être le suivant :**
 - **Phase préalable : mise en place des pré-requis techniques**
 - ⇒ **Définition et mise à niveau du réseau fédérateur interconnectant les points nodaux**
 - PNV Hôtel de Ville,
 - PNV GMCD,
 - PAV Police Nationale et Police Municipale,
 - PAV Stade des Alpes (en fonction du mode de fonctionnement choisi) .
 - ⇒ **Déploiement des ressources centrales**
 - Fonctions de pilotage (serveurs IHM),
 - Fonction enregistrement et stockage,
 - Déploiement du CSU Hôtel de Ville
 - **Phase 1 : Intégration des dispositifs existants**
 - ⇒ Dispositif du PC sécurité de l'Hôtel de Ville (8 caméras)
 - ⇒ Dispositif du PC Circulation (30 caméras)
 - ⇒ Caméras Espaces publics du PC Vidéo du Stade des Alpes (2 caméras),
 - ⇒ Réalisation du report d'images vers la Police Municipale
 - ⇒ Réalisation du report d'images vers le CIC (Police nationale) et vers le Stade
 - **Phase 2 : Extension du dispositif au fil des besoins**
 - ⇒ Intégration, par simple extension, des sites à équiper

Méthodologie d'implantation des caméras

Outil pour la définition de l'implantation



- Pour les décideurs, la démarche la mieux adaptée consiste à simuler visuellement des propositions d'implantations :
 - Les décideurs peuvent ainsi appuyer leurs choix sur des éléments concrets correspondant au champ de vision réel des caméras,
 - Ainsi, chaque site a fait l'objet de prises de vues in situ et de réalisation de panoramas dynamiques en vue d'offrir aux décideurs un véritable outil d'aide à la décision.
- L'objectif de cet outil est de permettre un choix éclairé des sites les plus pertinents
 - Ce choix est déterminant pour l'efficacité du système, une fois celui-ci en exploitation,
 - Ce choix est structurant pour la définition des solutions techniques et la réalisation des estimations financières .
- Concernant les zones suivantes, les panoramas dynamiques sont consignés sur un support électronique annexé au présent document :
 - Jardin de Ville
 - Square Lafleur,
 - VO : place Lionel Terray et Parking des Maquis de l'Oisans.



Méthodologie d'implantation des caméras Panoramas dynamiques



Vidéoprotection

Emplacement 21

Localisation de la caméra :



Implantation de la caméra



Aperçu du champ de vision de la caméra



Cliquer sur l'image en bougeant la souris pour pointer la caméra
Appuyer sur la touche "A" pour zoomer et "Z" pour dézoomer
(cliquer avant sur la barre grise sous l'image si ça ne fonctionne pas).



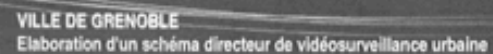


Schéma directeur Phase 2 Equipement du Square Lafleur

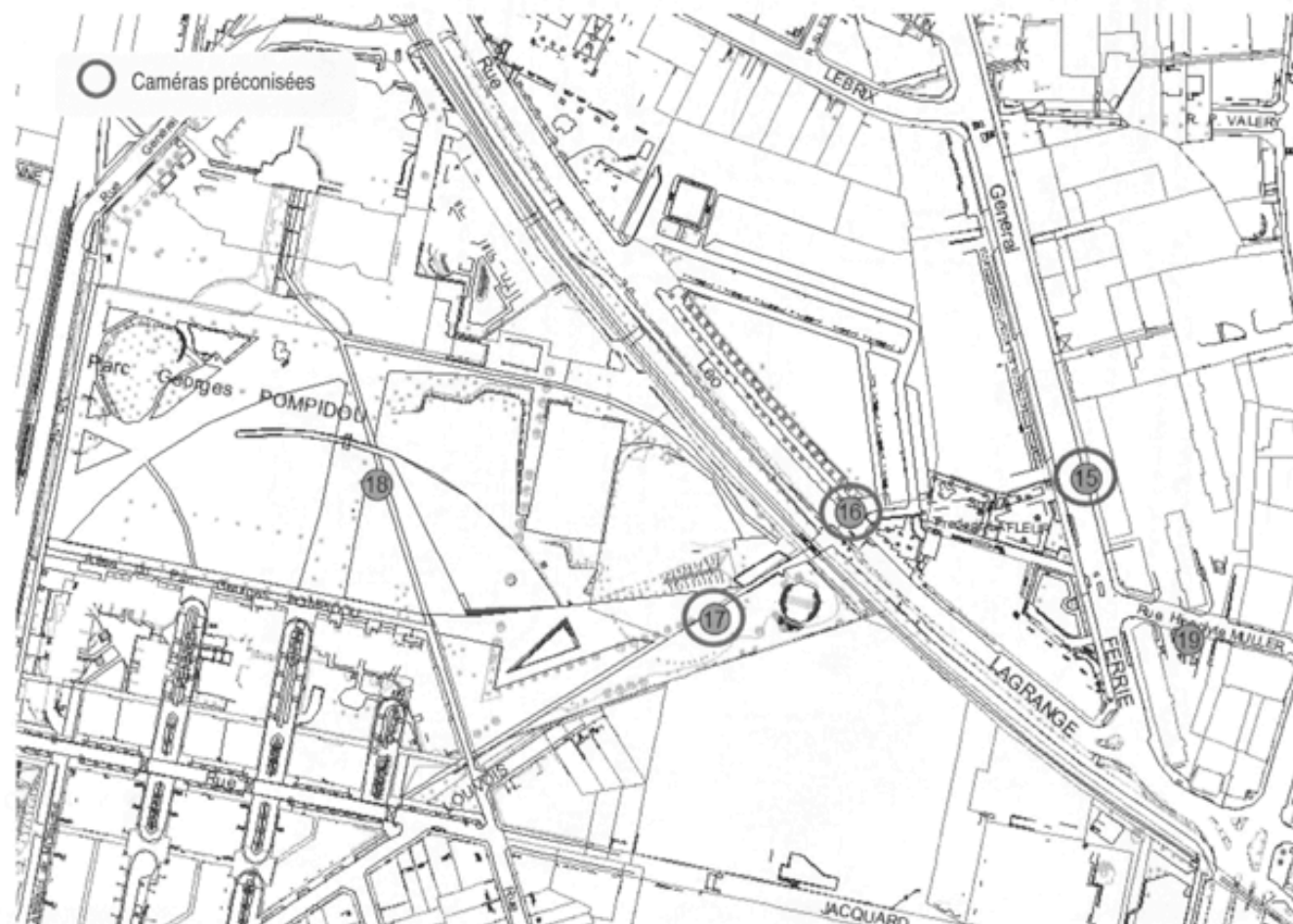
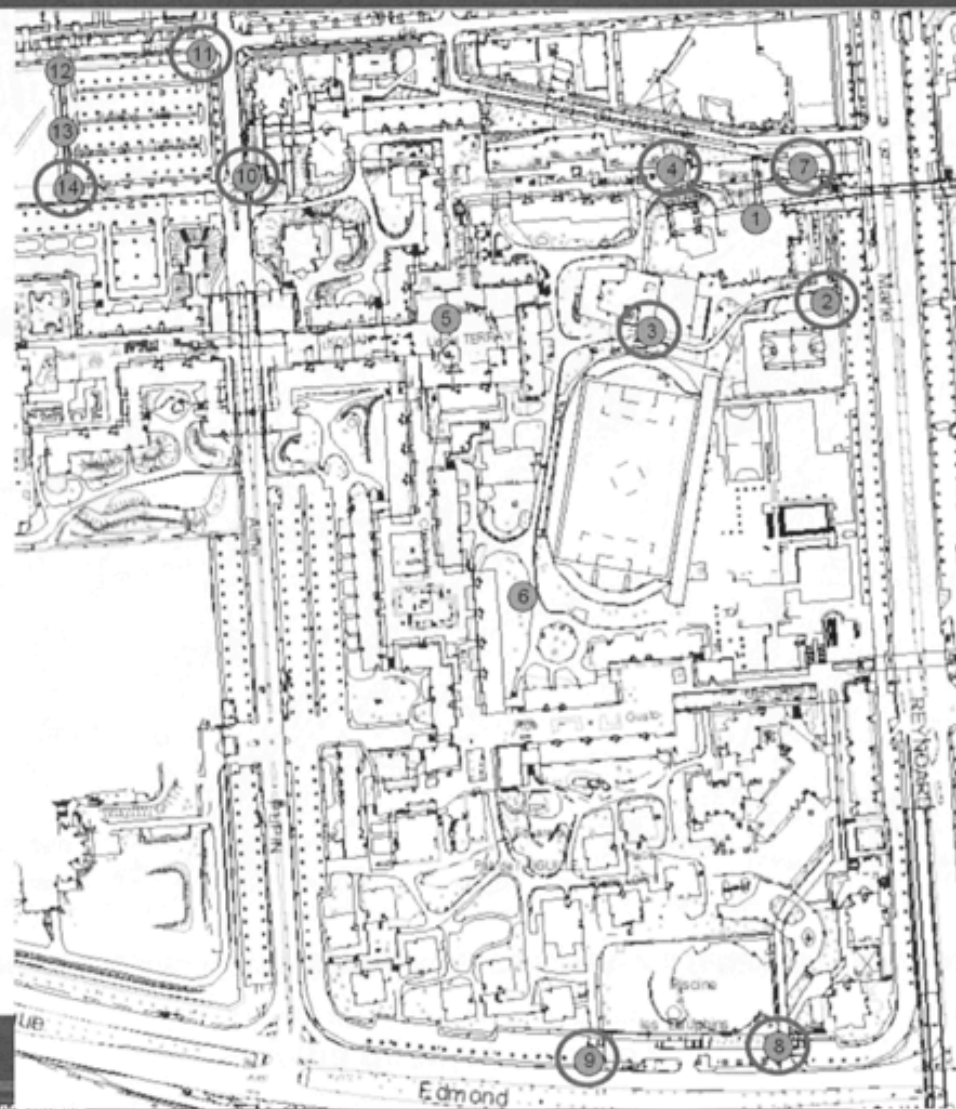


Schéma directeur Phase 2 Equipement du Village Olympique

○ Caméras préconisées



Recherche de subventions

Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance



- **Participation de l'Etat aux projets de vidéo protection (subventions au titre du FIPD) :**
 - 20 à 50% pour le financement des études,
 - 10 à 50% pour le financement de l'installation du dispositif,
 - Jusqu'à 100% pour les frais de raccordement du CSU au CIC de la Police Nationale.
- **Les demandes de subvention pourront être déclarées éligibles au FIPD aux conditions génériques suivantes :**
 - Justification de l'intérêt opérationnel du dispositif en termes de sécurité au regard du taux de délinquance du territoire concerné (ou surveillance du trafic routier ou surveillance de sites particuliers) avec avis des services de police ou de gendarmerie.
 - Qualité technique de l'installation permettant un raccordement du CSU dans des conditions de fonctionnement fixées par le Service de Zone des Systèmes d'information et de communication (Préfecture) :
- **Autres conditions favorisant l'accessibilité aux subventions FIPD :**
 - Taille critique du dispositif : 1 caméra pour 1000 habitants,
 - Nécessité d'un CSU actif,
 - Recherche de diminution des coûts par une logique de mutualisation,
 - Diversification des usages.



Recherche de subventions

Autres pistes



- **Le Conseil général peut participer :**
 - Dans le cadre de la surveillance d'espaces publics à l'immédiate proximité d'établissements sous son égide (collèges, musée, équipements sportif, ...),
 - Dans le cadre plus global de la prévention de la délinquance au niveau du département :
 - Il n'existe pas réellement de cadre pour l'accès à ce type de financement. Chaque Conseil général applique sa propre politique.
- **Le Conseil régional peut participer :**
 - Dans le cadre de la surveillance d'espaces publics à l'immédiate proximité d'établissements sous son égide (lycées, établissements d'enseignement supérieur, gares, ...),
 - En Région Rhône-Alpes, la Région n'intervient que marginalement dans ce domaine.
- **Autres (négociation de gré à gré) :**
 - Les SEM d'aménagement de zones d'activités,
 - Les entreprises elles-mêmes, en continuité de leur protection périmétrique.



Budgets prévisionnels Synthèse

Désignation	Investissement HT	Maintenance annuelle HT
Phase préalable		
Serveurs centraux (DSIT)	72 000,00 €	8 040,00 €
Hôtel de Ville - CSU	94 000,00 €	7 400,00 €
Sous-total Phase préalable	166 000,00 €	15 440,00 €
Phase 1		
Intégration du PC Circulation	39 000,00 €	13 940,00 €
Intégration du PC Sécurité - Stade des Alpes	16 000,00 €	3 010,00 €
Liaison Police Nationale	48 320,00 €	780,00 €
Liaison Police Municipale	9 000,00 €	630,00 €
Sous-total Phase 1	112 320,00 €	18 360,00 €
Phase 2		
Secteur Jardin de ville (6 caméras)	61 220,00 €	3 495,00 €
Secteur Square Lafleur (3 caméras)	71 940,00 €	1 977,50 €
Secteur VO (9 caméras)	188 060,00 €	4 880,00 €
Sous-total Phase 2	321 220,00 €	10 352,50 €

Ratio à la caméra

10 203 €

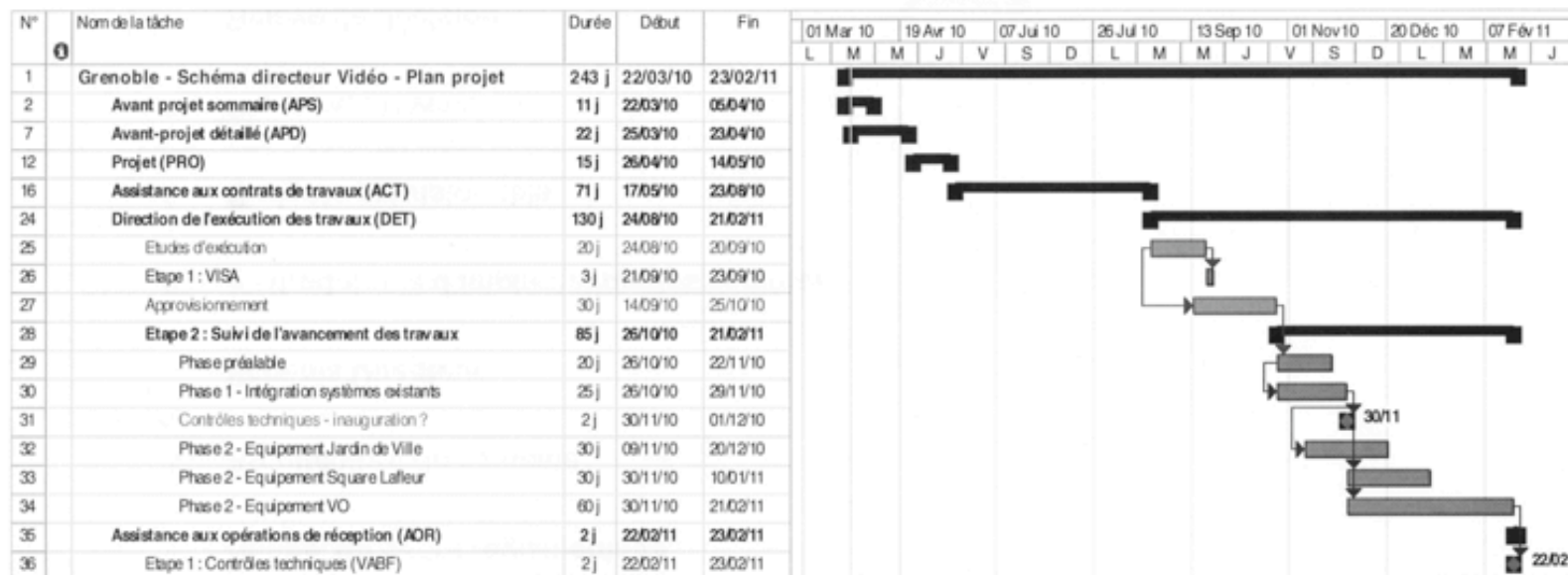
23 980 €

20 896 €

TOTAL général	Investissement	Maintenance
HT	599 540,00 €	44 152,50 €
TTC	717 049,84 €	52 806,39 €

Budgets détaillés fournis en annexe

Planning prévisionnel



- **Schéma directeur**
 - Choix du scénario retenu
 - Validation du choix du PC de l'Hôtel de Ville pour intégrer le CSU
 - Validation de l'enveloppe financière
 - Validation de la stratégie de développement
 - Validation de l'organisation à mettre en place
 - Validation du planning
- **Mise en application sur les sites spécifiques**
 - Choix d'implantation des caméras